

ORDONNANCE NUMÉRO

OCA14-(C-4.1)-002

Règlement sur la circulation et le
stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1)

À la séance du 11 mars 2014, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles décrète :

L'installation d'une signalisation d'interdiction de faire demi-tour aux endroits suivants :

- sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste dans le centre du terre-plein en direction sud et en direction nord;
- sur la rue Sherbrooke dans le centre du terre-plein en direction ouest et en direction est.

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut